

TABLE DES MATIÈRES.



PREMIÈRE PARTIE.

La Procédure criminelle en France du XIII^e au XVII^e siècle.

TITRE PREMIER.

Les juridictions..... p. 3 à 42

CHAPITRE I.

Les juridictions répressives au XIII^e siècle..... p. 3

I. Juridictions seigneuriales; — les gentilshommes et le jugement par les pairs; les hommes de poeste et les serfs, p. 3. — II. Juridictions royales: les prévôts, les baillis, le parlement, p. 9. — III. Juridictions municipales; villes de commune et d'échevinage; les villes du Midi, p. 15. — IV. Juridictions ecclésiastiques, p. 18.

CHAPITRE II.

Progrès des juridictions royales; leur état aux XVII^e et XVIII^e siècles..... p. 21

I. Comment les juridictions royales étendirent leur compétence: — les cas royaux; — la prévention; — l'appel; — le flagrant délit; — les cas privilégiés, p. 22. — Composition des sièges royaux, prévôts, baillis, lieutenants criminels, conseillers; les parlements. Les tribunaux extraordinaires. p. 33

TITRE DEUXIÈME.

La procédure..... p. 43 à 174

CHAPITRE I.

La procédure accusatoire des cours féodales..... p. 43

I. L'accusation, p. 43. — II. La théorie des preuves, p. 46. — III. Le flagrant délit, p. 49. — IV. La prise pour soupçon, p. 51. — V. L'enquête du pays, p. 52. — VI. La prison préventive et la mise en liberté provisoire, p. 55. — VII. La procédure par contumace, p. 60.

CHAPITRE II.

Origine et progrès de la procédure inquisitoire du XIII^e au XV^e siècles..... p. 66

- I. La procédure criminelle de l'Église, p. 67. — II. L'apprise ou enquête d'office, son apparition au xiii^e siècle; résistance des nobles; — la dénonciation et l'accusation après la suppression du duel judiciaire, p. 78. — III. Introduction de la torture, p. 93. — IV. Le ministère public, p. 100. — V. La procédure criminelle aux xiv^e et xv^e siècles; procédures ordinaires et extraordinaires; dernières transformations, p. 108.

CHAPITRE III.

La procédure criminelle d'après les Ordonnances des XV^e et XVI^e siècles..... p. 135

- I. Les Ordonnances de 1498 et de 1539; le procès criminel au xv^e siècle, p. 138. — II. Protestations contre l'Ordonnance de 1539: Constantin, Dumoulin, Pierre Ayraut, p. 158. — III. La procédure criminelle et les États-Généraux du xv^e siècle, p. 168.

DEUXIÈME PARTIE.

L'Ordonnance de 1670.

TITRE PREMIER.

L'Ordonnance de 1670..... p. 177 à 328

CHAPITRE I.

La rédaction de l'Ordonnance..... p. 177

- I. L'idée d'une codification se produit: Colbert, Pussort et Louis XIV, p. 177. — II. Mémoires demandés par le roi à divers membres du Conseil d'État, p. 180. — III. Plan de Colbert; le Conseil de Justice et ses premiers travaux, p. 192. — IV. Entrée en scène des Parlementaires, p. 202. — V. Discussion de l'Ordonnance de 1670: Lamoignon et Pussort, p. 206.

CHAPITRE II.

La procédure d'après l'Ordonnance de 1670..... p. 212

- I. Les règles de compétence, p. 212. — II. La procédure, p. 221. — III. La justice retenue et les lettres royales, p. 253.

CHAPITRE III.

La théorie des preuves légales..... p. 260

- I. Les preuves du vieux droit coutumier; les présomptions; changement dans la théorie: le droit romain et les docteurs, p. 261. — II. La théorie des preuves légales; le corps du délit; la culpabilité. La preuve complète: témoins, écritures, aveu, présomptions. Les indices prochains ou « semi-preuves; » la torture, p. 266.

CHAPITRE IV.

La procédure criminelle à l'étranger..... p. 28

- I. L'Italie, p. 285. — II. L'Espagne, p. 293. — III. L'Allemagne, les Pays-Bas, p. 300. — IV. L'Angleterre, p. 315.

TITRE DEUXIÈME.

L'Ordonnance de 1670 appliquée..... p. 329 à 396

CHAPITRE I.

Influence de l'Ordonnance de 1670 sur l'administration de la justice..... p. 329

- I. La procédure régularisée et précisée par l'Ordonnance, p. 330. — II. Comment l'Ordonnance était observée, p. 333. — III. Vices persistants dans l'administration de la justice: la question d'argent; la procédure écrite, p. 338. — IV. Le crédit et l'argent faisant céder les dispositions rigoureuses de l'Ordonnance, p. 341. — V. L'Ordonnance et ses commentateurs, p. 346.

CHAPITRE II.

La procédure criminelle et l'esprit public aux XVII^e et XVIII^e siècles..... p. 348

- I. Comment la procédure criminelle est appréciée au xvii^e siècle: La Bruyère, Augustin Nicolas, Despeisses, p. 348. — II. Le mouvement philosophique du xviii^e siècle, p. 357. — III. Montesquieu et Beccaria. La législation criminelle dans les œuvres de Voltaire, p. 362. — IV. La procédure criminelle appréciée par les juristes du xviii^e siècle, p. 371. — V. Les réformes de d'Aguesseau, p. 384. — VI. Progrès de l'esprit de réforme: les discours de rentrée des magistrats; Servan; — les concours ouverts par les sociétés savantes; Brissot de Warville; — mémoires pour d'innocents condamnés; le barreau et la magistrature, p. 386.

TROISIÈME PARTIE.

Les lois de l'époque intermédiaire et le Code d'instruction criminelle.

TITRE PREMIER.

Les lois de la Révolution..... p. 399 à 480

CHAPITRE I.

L'Ordonnance de 1670 réformée..... p. 399

- I. L'édit de 1788, p. 399. — II. Les cahiers de 1789 et la procédure criminelle, p. 404. — III. Premières réformes opérées par l'Assemblée Constituante, le décret des 8-9 octobre-3 novembre 1789, p. 410.

CHAPITRE II.

Les codes de l'époque intermédiaire..... p. 417

- I. La procédure par jurés: loi des 16-29 septembre 1791; système qu'elle organise, p. 417. — II. Discussion du projet de loi à l'Assemblée Constituante; lutte entre les anciens et les nouveaux principes, p. 431. — III. Le Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV, p. 439.

CHAPITRE III.

Les lois de l'an IX.....	p. 451
I. Loi du 7 pluviôse an IX; les magistrats de sûreté; reconstitution du ministère public; modifications dans l'instruction, p. 451. — II. Le jury compromis: les passions politiques et le brigandage, p. 461. — III. La loi du 18 pluviôse, les tribunaux spéciaux: résurrection des juridictions prévôtales, p. 470.	

TITRE DEUXIÈME.

Le Code d'Instruction criminelle.....	p. 481 à 589
--	---------------------

CHAPITRE I.

Le projet de Code criminel.....	p. 481
I. Le projet de Code criminel: le jury et l'Ordonnance de 1670, p. 481. — II. Les observations de la Cour suprême et des Cours d'appel, p. 485. — III. Les observations des tribunaux criminels, p. 493. — IV. Le jury et les publicistes, p. 499.	

CHAPITRE II.

La question du jury devant le Conseil d'État.....	p. 505
I. Première discussion du projet de Code criminel devant le Conseil d'État en l'an XII et en l'an XIII; projets sur la réunion de la justice civile et de la justice criminelle; interruption des travaux, p. 505. — II. Reprise des travaux en 1808; encore la question du jury; suppression du jury d'accusation, maintien du jury de jugement, p. 521.	

CHAPITRE III.

L'Ordonnance de 1670 et les lois de la Révolution dans le Code d'Instruction criminelle.....	p. 527
I. La division des pouvoirs entre le ministère public et le juge d'instruction, p. 527. — II. Les actes et les formes de l'instruction préparatoire, p. 532. — III. La procédure devant les juridictions de jugement; ce qui reste de la procédure écrite; les preuves morales, p. 539. — IV. Les Cours spéciales, p. 547. — V. La chose jugée; la justice retenue; la réhabilitation et la révision, p. 552.	

CHAPITRE IV.

La procédure criminelle depuis le Code de 1808.....	p. 559
I. La législation et la jurisprudence, p. 559. — II. Modifications apportées à la procédure devant les juridictions de jugement, p. 561. — III. Modifications apportées à l'instruction préparatoire: lois de 1856, 1863, 1865, p. 572. — IV. Projets de réforme; le projet de 1879, p. 580.	
Additions et corrections.....	p. 590